

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

COMMUNE DE MEHERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s) : BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline

Absent(s) non excusé(s) : VALLETTA Annick

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

679- FIXATION DU LOYER DU 1 RUE DE SOLOGNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par une délibération du 24/10/2024, le conseil avait décidé de fixer le loyer mensuel de la maison du 1 rue de Sologne à 550 €

L'estimation de l'étude d'huissiers MCD LOCATION à Contres, consultée le 04 avril 2025, étant de 590 € en fourchette haute, M le maire propose de fixer le loyer à la somme de 600 € mensuel payable terme à échoir.

Pour rappel il a été mis en place en 2023, un financement de 90 000 € pour couvrir cet investissement, mais seulement débloqué en 2024, moyennant des échéances trimestrielles de 1 668,45 € soit 556,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

-De fixer le montant du loyer de la maison du 1 rue de Sologne, à la somme mensuelle de 600,00 €, payable mensuellement, terme à échoir.

-Autorise M le maire à signer toute convention d'occupation ou bail se rapportant à ce logement

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,

LIONS Gilles



La secrétaire de séance,

FICHTEN Marie-Pierre

Transmis en préfecture le 30 juin 2025

Certifié exécutoire le